

16^e Tournoi Rapide de Surgères 2026

Règlement intérieur

Article 1 : Le club Echiquier Surgérien organise le vendredi 08 mai 2026 son 16^{ème} tournoi rapide.

Lieu du tournoi : Salle Castel Park 17700 Surgères

Ce rapide comporte deux tournois :

- un tournoi principal homologué FIDE (référence de l'homologation : 71450).
- un tournoi jeunes, réservé aux catégories U08 à U16 avec un classement Elo inférieur à 1550, homologué FFE (référence de l'homologation : 71483).

Ces tournois sont ouverts aux joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours à la FFE (la licence B peut être prise sur place au tarif de 8 € pour les adultes et 3 € pour les jeunes) et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

Nota : Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Ce qui suit s'applique aux deux tournois.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.2 FIDE).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement et réglé leurs droits d'inscription. Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions sera apparié pour la ronde 2 avec zéro point, sous réserve de se présenter avant 10h45.

Remarque : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 4 : Cadence de jeu : 7 rondes de 2 fois 15 minutes + 5" par coup.

Horaires de Jeu :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| - Ronde 1 à 10h15 | - Ronde 4 à 13h45 |
| - Ronde 2 à 11h05 | - Ronde 5 à 14h35 |
| - Ronde 3 à 11h55 | - Ronde 6 à 15h25 |
| <i>Pause déjeuner</i> | - Ronde 7 à 16h15 |

Article 5 : Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Article 6 : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) marque le résultat à la table d'arbitrage.

Article 7 : La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Les locaux étant strictement non-fumeur, l'espace fumeur est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux des tournois.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Les spectateurs doivent également éteindre leurs appareils électroniques.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les spectateurs et les joueurs ayant terminé leur partie sont priés de respecter le calme de la zone de jeu.

Tous les joueurs s'engagent à respecter la « Charte du Joueur d'Échecs ». Tout manquement peut être sanctionné par un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 8 : Tarif des inscriptions :

- Adultes : 16 € en préinscription, 20 € sur place.
- Jeunes : 8 € en préinscription, 10 € sur place.
- GMI, GMF, MI, MF : 1 €

Article 9 : Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point).

Départage des ex-aequo : Buchholz, cumulatif puis performance.

Tournoi principal :

- La liste des prix sera affichée dans la salle avant le début de la ronde 4.

- Prix au classement général et par catégorie Elo (1000 € minimum de prix distribués si plus de 80 joueurs inscrits), coupes par catégories d'âge pour les jeunes.
- Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
- Les prix par catégorie sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.
- Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Tournoi jeunes :

- La liste des prix sera affichée dans la salle avant le début de la ronde 4.
- Les participants au tournoi jeunes recevront une coupe ou une médaille selon l'ordre du classement général et par catégorie d'âge.

Article 10 : Arbitres du tournoi : LJUTOVAC Sreten, Arbitre Open 1, assisté par PHILIPPOT Hervé, Arbitre Club.

Article 11 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement intérieur.

L'Arbitre Principal
LJUTOVAC Sreten

L'Organisateur
PHILIPPOT Hervé